



# **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du lundi 3 novembre 2014*



**Présents** : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie, GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

**Absent excusé** : Nicolas GRIFFOND (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT)

**Secrétaire de séance** : Claude PAGET

**Autre présent** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

*La séance est ouverte à 20h.*

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 octobre**

Le compte rendu de la séance du 6 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Dénomination d'une rue à Froidefontaine (ancienne porcherie)**

M. le Maire fait part d'une demande d'attribution d'une dénomination de rue concernant le chemin d'accès à l'ancienne porcherie de Froidefontaine le long de la RD 286. Il propose :

- Chemin de la Soue
- Chemin de la Cochette
- Chemin du Nourrain.

Par 8 voix pour « Chemin de la Soue » et 7 voix pour « Chemin de la Cochette », le conseil municipal décide de nommer la voie : « Chemin de la Soue ». M. le Maire sera chargé de communiquer la délibération aux différents services publics et aux administrés.

## **3. Travaux : point sur le lotissement, l'assainissement et l'extension de l'école**

### **Lotissement des Droséras**

La réception des travaux aura lieu le 13 novembre 2014. L'acte notarié de cession du terrain a été signé courant du mois d'octobre et le premier permis de construire est en cours d'instruction.

### **Assainissement**

Depuis juin, les reprises de travaux n'ont toujours pas été exécutées en totalité par l'entreprise Eurovia afin de lever les dernières réserves :

- Déversoir d'orage (DO) vers la place du 19 mars 1962 : reprise partielle
- Poste de relevage de Froidefontaine : inversion du trop-plein et remplacement du clapet anti-retour pour résoudre les dysfonctionnements constatés encore à l'heure actuelle.

Cette situation est préjudiciable pour la Commune qui ne peut toujours pas percevoir les subventions attendues tant que les réserves ne sont pas levées et que le décompte général définitif n'est pas entériné. Le maître d'œuvre ainsi que l'entreprise Eurovia ont été recontactés à plusieurs reprises pour faire cesser ces dysfonctionnements.

#### **Extension de l'école**

Deux entreprises doivent encore intervenir :

- SFCA pour l'étanchéité : pose d'une baguette métallique à la jonction entre la casquette d'entrée et la façade
- Godin et le bureau d'études Fluitec : résolution des importants problèmes concernant le débit de l'eau insuffisant au niveau des sanitaires, la gestion des eaux usées, les mauvais réglages du chauffage et de l'eau chaude...

Par ailleurs, le Sidec a été informé des remontées d'eaux pluviales en octobre lors de fortes pluies, sans doute dues à une planche de coffrage oubliée lors du chantier dans les canalisations et qui avait déjà été repérée lors du sinistre de septembre 2012.

Une réunion avec la Commune, le Sidec, Veolia, Fluitec et l'entreprise Godin aura lieu le jeudi 13 novembre afin de trouver au plus vite des solutions à ces problèmes.

### **4. Périscolaire : convention de financement avec les communes de Bief du Fourg et Communailles-en-Montagne, et l'association « Arc-en-Ciel »**

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de convention pour la répartition de la subvention de fonctionnement du centre périscolaire, pour l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales ». La durée proposée est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec les clés de répartitions suivantes jusqu'à 20 000 € :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>
<b>Mignovillard</b>	91 %	87 %	82 %
<b>Bief-du-Fourg</b>	7 %	10 %	14 %
<b>Communailles-en-M.</b>	2 %	3 %	4 %

Au-delà de 20 000 €, la répartition se fera proportionnellement à la fréquentation des enfants de chaque commune au cours de l'année civile précédente.

L'association adressera également une demande de subvention complémentaire à la Commune de Mignovillard concernant la mise en œuvre des nouveaux temps d'activités périscolaires, la Commune percevant pour le compte des autres les crédits de l'État.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et donne tout pouvoir au Maire pour la signer.

Carmen VALLET étant présidente de l'association « Arc-en-Ciel », elle n'a pas pris part au vote.

### **5. Ecole : compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2014**

L'adjointe en charge des affaires scolaires fait part des points évoqués lors du conseil d'école du 14 octobre 2014 :

*Résultat des élections des délégués des parents d'élèves* : Mesdames CUBY, DODANE, MAUSSE, GUINCHARD et PAGE ont été élues délégués titulaires des parents d'élèves. 3 suppléantes ont également été élues : Mesdames DUNAUX, FUMEY et LUBRAT.

*Effectifs* : 122 élèves puis 125 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour 81 familles.

*Rythmes scolaires* : bilan plutôt positif ressenti par les enseignantes.

*Actions projetées* : projet d'école autour des mathématiques, de la résolution de problèmes du quotidien et de la sécurité, piscine, ski, randonnée, rallye-lecture, intervention du CPIE, défi-math...

*Place de la Mairie et cours d'école* : présentation du projet de réaménagement par M. le Maire. Les enseignantes et les déléguées des parents d'élèves sont invitées à faire part de leurs remarques.

## **6. Forêt et bois : vente de bois en forêt non soumise (La bourre)**

### **Vente de bois en forêt non soumise : Espace ludique de la Bourre**

Afin de permettre la mise en place de l'espace ludique de la Bourre, une vente de bois en forêt non soumise au régime forestier a été proposée aux habitants. Une seule offre a été déposée pour les feuillus : M. Jérôme BORNE a proposé 152 € HT pour le lot de 15 stères environ.

Les résineux seront cédés à la scierie Chauvin pour un prix de 70 €/m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal accepte ces deux ventes et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les actes de cession.

### **Informations diverses**

*Ilots de senescence* : les travaux sont entièrement réalisés (pose de panneaux d'information et marquage des îlots). La subvention européenne de 40 770 € pourra être demandée.

*Parcelle 67* : la desserte de la parcelle 67 par l'entreprise Jeannin a été réalisée.

*Affouage* : le repas de remerciement des marqueurs de l'affouage aura lieu le 21 novembre 2014 à 19h30 au Chalet de la Bourre.

*Coupes et travaux 2015* : la destination des coupes de bois et le programme de travaux 2015 sera étudiée en commission prochainement et sera ensuite proposée à la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

## **7. Tourisme : saison nordique 2014/2015 sur le site de la Bourre**

L'adjointe en charge de la commission « Environnement, cadre de vie et tourisme » fait part des points évoqués lors de la réunion du 24 octobre avec les représentants de la Régie de la Haute-Joux, l'ATD (association tourisme et développement) et de l'Office du tourisme pour organiser la saison hivernale 2014/2015 :

- Fixation des horaires de contrôle de redevances et fonctionnement de la location de ski et de l'espace ludique.
- Une journée « portes ouvertes » est fixée le 1<sup>er</sup> février 2015 pour promouvoir le site. Les redevances seront gratuites ce jour-là.
- Un escalier pour atteindre la nouvelle cuve de fioul est en cours de fabrication par l'entreprise GUILLEMIN. Une nouvelle cuve de fioul double parois est achetée par la Régie, la Commune devant se charger de l'évacuation de la précédente.
- Une convention est proposée par la Régie de la Haute-Joux pour fixer différents points pratiques tels que les dates d'ouverture de la saison nordique...

Le conseil municipal prend acte des informations communiquées et accepte à l'unanimité la convention avec la Régie de la Haute-Joux en donnant tout pouvoir au Maire pour la signer.

## **8. Patrimoine : réflexion sur le devenir de la Maison forestière**

Le Maire fait le point sur le dossier et rappelle que l'ONF a fait la proposition de rétrocession de l'ancienne gare au franc symbolique (soit 0,15 €) comme le préconisait l'acte notarié initial, dans le cas où la maison forestière ne serait plus occupée par un agent de l'ONF. La transaction est en cours.

M. le Maire proposition de réfléchir à la destination future de cette maison :

- Revente en l'état
- Rénovation pour créer un logement locatif

Lors de la discussion, Claude PAGET propose d'étudier la solution d'un bail à réhabilitation (BAR), qui permettrait à la Commune de mettre à disposition les lieux à un bailleur public. Charge ensuite à ce bailleur de réaliser les travaux d'aménagement d'un logement à ses frais et de percevoir ensuite les loyers auprès de locataires durant la période du bail conclu avec la Commune (généralement 12, 15 ou 18 ans). Cette solution a l'avantage de ne pas affecter le taux d'endettement de la Commune puisque les travaux de réhabilitation ne seront pas supportés par elle, tout en permettant la création d'un logement locatif social.

Après de plus amples explications, le conseil municipal donne son accord de principe pour conserver la Maison forestière dans le patrimoine communal et d'étudier la possibilité de conclure un bail à réhabilitation avec un bailleur social habilité.

## **9. Environnement : présentation du projet de plan de gestion de l'étang de Fontaine carrée et des zones humides associées**

Le plan de gestion établi par la Fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ), qui avait présenté à la précédente équipe municipale le 3 juin 2013, est présenté à nouveau au conseil municipal par le Maire. Il est rappelé que ce projet trouve son origine dans la demande des chasseurs et des pêcheurs de curer l'étang de Fontaine carrée.

Le plan de gestion proposé par la FDCJ prend en compte également les zones humides de la Seigne des Seigneaux et de la Seigne des Barbouillons, et préconise d'importants travaux de réhabilitation de ces espaces dont le fonctionnement hydrologique et naturel a été mis à mal dans les années 50-60 lors de tentatives d'assèchement par le biais de fossés et de drains.

Le conseil municipal prend connaissance de ces préconisations, du coût total estimatif et du découpage possible des travaux afin de les répartir dans sur le long terme. Il est convenu de retravailler le plan de gestion proposé afin de le valider dans le début de l'année 2015.

Le conseil municipal poursuit sa réflexion quant à la faisabilité des travaux de réhabilitation et aux priorités à donner. Une rencontre aura lieu prochainement avec une technicienne des zones Natura 2000 afin d'étudier la possibilité de financements régionaux, nationaux et européens concernant ces zones humides.

## **10. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy : informations diverses**

### **Candidature LEADER**

La CCPN a décidé d'élaborer la candidature au programme européen LEADER dans le cadre du Pays de la Haute-Vallée de l'Ain par 28 voix, contre 18 voix pour l'élaborer avec le Pays du Haut-Doubs.

### **Schéma de mutualisation**

La CCPN et les communes membres doivent élaborer avant fin mars 2015 un schéma de mutualisation, concernant tant le personnel que les aspects matériels. Une réunion des maires a lieu le 4 novembre. La Commune sera consultée, ainsi que le personnel des communes et de la CCPN. Florent SERRETTE est en charge de ce dossier à la Communauté de communes.

### **Motion contre la fermeture de la trésorerie de Nozeroy**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la motion proposée par la CCPN pour exprimer son désaccord quant à la fermeture de la trésorerie de Nozeroy au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et donne tout pouvoir au Maire pour signer transmettre cette motion.

### **Bien vieillir / Etablissement pour personnes âgées**

L'adjointe en charge des Affaires sociales et Personnes âgées indique que le travail de rédaction du cahier des charges pour le lancement d'une étude conjointe avec la CCPN est en cours, conformément à la décision du conseil municipal du 6 octobre. Une visite des MARPA d'École-Valentin et Arc-et-Senans est prévue le samedi 29 novembre prochain pour le conseil municipal, la commission « Affaires sociales, personnes âgées » et la commission « Services à la population / Bien vieillir » de la CCPN. D'autres visites seront programmées, notamment à Foncine-le-Haut.

## **11. Informations et questions diverses**

### **Réaménagement de la place de la Mairie et des cours d'école**

Un projet corrigé par le bureau d'études BEJ est présenté au conseil municipal. Il sera présenté également en réunion publique le vendredi 14 novembre à la salle des fêtes à 20h15. Des invitations seront distribuées dans tous les foyers.

### **Comice agricole**

Une réunion publique a eu lieu le 31 octobre pour vérifier s'il était possible d'organiser le comice agricole 2015 à Mignovillard et plus précisément à Petit-Villard. Il est ressorti de cette réunion que cela semblait possible, plusieurs personnes ayant fait part de leur volonté de prendre en charge l'organisation. Le conseil municipal donne son accord de principe, moins une voix contre, pour que le comice soit organisé à Petit-Villard en 2015. Il est demandé au comité d'organisation de revoir le roulement d'organisation afin que la Commune de Mignovillard ne soit pas de nouveau sollicitée avant 8 à 10 ans (au lieu de 4-5 ans actuellement).

### **Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu au monument aux morts à 10h et sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la Commune.

### **Rallye « Neige et glace »**

Le rallye qui a lieu du 1<sup>er</sup> au 4 février 2014 avec des voitures anciennes, passera sur le territoire de la Commune le 3 février entre 21h30 et 23h30.

### **Bulletin municipal**

Il est rappelé aux responsables de commissions et d'associations que les articles doivent être adressés rapidement.

### **Pots d'accueil**

Jean-Marie GIROD dresse le bilan des pots d'accueil de la saison estivale passée sur le secteur de l'office de tourisme Jura Monts Rivières. Pour la saison hivernale, il est proposé de reconduire 2 pots d'accueil à la salle des fêtes de Mignovillard, les dimanches 8 et 22 février à 11h.

### **Entreprise Guillemain**

Le Maire et le conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme présentent au conseil municipal une esquisse d'un nouveau plan d'accès à la zone artisanale, élaboré conjointement avec la Communauté de communes afin de prendre en compte une demande d'extension de l'entreprise Guillemain. Le conseil municipal accueille favorablement cette proposition et souhaite que le travail se poursuive dans ce sens.

### **Projet de création d'un bâtiment professionnel**

M. le Maire et la première adjointe font part d'un projet de création d'un bâtiment professionnel (comprenant une partie habitation) dans le périmètre de la zone UZ du PLU. Après discussion, le conseil municipal accueille favorablement ce projet et indique ne pas avoir pour intention de préempter le terrain concerné.

### **Demande de subvention – Xavier NAVAND**

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle adressée par les parents de Xavier NAVAND, collégien de la commune et tout récent champion de France de moto dans sa catégorie, afin de poursuivre son engagement dans son sport. Le jeune champion est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les élus sont invités à réfléchir à cette demande en vue du vote des subventions communales pour le budget primitif 2015.

### **Investissements**

M. le Maire distribue à tous les élus un premier tableau recensant une soixantaine d'investissements potentiels durant le mandat. Chacun est invité à réfléchir aux priorités pour la prochaine séance du conseil municipal consacrée intégralement aux finances.

*La séance est levée à 23h15.*

**Le Maire,**  
  
**Florent SERRETTE**

